



Déclaration liminaire du SNADGI-CGT

CAPL n°2 liste d'aptitude de C en B du 12 octobre 2009

Monsieur le Président,

Depuis des années, la constitution des listes d'aptitude n'obéit qu'à une seule règle : le pouvoir discrétionnaire du Directeur. Quant aux critères retenus pour le choix final, opéré en CAP nationale, l'opacité est encore plus importante tant les appréciations figurant dans chaque dossier sont dithyrambiques.

L'abandon de règles claires et objectives ne permet pas aux agents d'avoir une lisibilité sur leur avenir professionnel. Le Directeur peut à son gré modifier le classement d'un agent chaque année.

Nous avons d'ailleurs appris avec surprise que cette année, les anciens postulants n'avaient pas été convoqués en entretien, lequel était pourtant déterminant les années précédentes. Cela laisse à penser que la situation des agents reste figée d'une année sur l'autre ... à moins qu'il ne s'agisse que d'un manque de temps dans le planning des employés supérieurs de la Direction ? Quel qu'en soit le motif, cette situation est inadmissible et symptomatique de la subjectivité et de l'opacité des critères de sélection.

Pour ces raisons, le SNADGI-CGT privilégie depuis toujours le mode de recrutement par concours et se prononce clairement pour la transformation de la liste d'aptitude en un examen professionnel, mode de sélection beaucoup plus objectif.

La mise en place de l'examen professionnel pour le passage de B en A est une première avancée positive, même si les conditions de recrutement (nature des épreuves et volume très limité) sont encore très insatisfaisantes.

Le SNADGI-CGT revendique une évolution favorable de ce dossier, et son extension au passage de C en B.

Nos revendications correspondent aux souhaits des agents qui ne cessent de demander la reconnaissance de leurs qualifications et de leurs acquis professionnels.

Ces revendications sont d'autant plus fortes dans le contexte actuel de restructurations et de suppressions d'emplois. Dans notre département, vous n'êtes pas sans savoir qu'entre fusion CDI/CDIF, création des SIP et des pôles, les agents n'ont pas économisé leurs efforts mais sont désormais à bout moralement et physiquement : toujours plus de souffrance au travail ... et que des beaux discours pour solde de tout compte !

Il serait grand temps que les légitimes revendications des collègues (emplois, missions, salaires, conditions de travail) soient enfin entendues, pour eux même et pour le Service Public.

FRANCE TELECOM fait actuellement la une de l'actualité. A observer et à vivre ce qui se passe au quotidien dans les services de notre département, force est de constater que les conditions sont réunies pour que notre Administration prenne le relais ...

LAON, le 12/10/2009.